



Compte rendu CFDT-SNJ-FO réunion du 24 janvier 2019 de l'instance de proximité de Bretagne

Vos représentants de proximité :

- Catherine **Carlier** (SNJ), Gaïd **Lemoine** (FO), Marc-André **Mouchère** (CFDT)
Catherine.Carlier@francetv.fr; Gaid.Lemoine@francetv.fr; Marc-Andre.Mouchere@francetv.fr

Présents pour la direction :

- Jean-Michel Le Guennec, directeur France3 Bretagne
- Marie Preschoux, RRH Bretagne

Pour les éléments concernant la Fabrique :

- Christelle Lomenech, responsable d'activité de fabrication site de Rennes

Pour les éléments concernant la Formation :

- Aurélie Toulouse, IRH Bretagne,

ACTUALITE GENERALE DE L'ANTENNE BRETAGNE

Ensemble c'est mieux !

L'émission remplace 09h50 le matin depuis début janvier. Elle est produite en collaboration avec la société M comme Marguerite en local, et la société Eden en national.

Pour information, Eden met à disposition 3 modules différents pour chaque émission, en rapport avec un thème national partagé, une question « selfie » localisée, un module « data », et un feuillet hebdomadaire qui lui, n'est pas régionalisé. Il a été décidé de ne pas utiliser ce feuillet s'il n'avait pas de résonance avec la région Bretagne.

M comme Marguerite prend en charge les chroniqueurs récurrents et les tournages extérieurs. Les premiers tournages ont été assurés par des moyens techniques extérieurs, le retour à des moyens internes est à l'étude.

4 émissions fraîches sont fabriquées par semaine, suivies d'un best-off le vendredi. Il est possible que ce best-off soit à terme remplacé par une rediffusion. L'émission continuera pendant les vacances de février, à raison d'une semaine de frais et d'une semaine de rediffusion. Pour les vacances de Pâques, le dimensionnement de la fabrication est à l'étude.

Grille de diffusion et prévision d'activité

Concernant **les documentaires**, le niveau de production est sensiblement le même pour 2019.

Les inédits seront diffusés, sur la **nouvelle case documentaire, le lundi soir après le Soir 3**.

Grâce à de **nouveaux accords avec les producteurs**, l'exposition sur le web va être améliorée : la limite des 30 jours après la primo-diffusion tombe.

Pour la saison 2018-2019, la **nouvelle version de Littoral** est calibrée sur 26 numéros frais (dont 6 26mn en coproduction). Des rediffusions combleront le reste.

L'émission Enquête de Région se tournera désormais en plateau. C'est une préconisation venue de Paris. La Bretagne se retrouve l'une des rares régions à fabriquer cette émission de reportage en studio. La majorité des autres régions a fait le choix de l'extérieur.

Pour la direction, la fabrication en extérieur sollicitait deux fois plus de personnel technique, sans conséquence positive sur les audiences. La direction estime d'ailleurs avoir dépassé de 200 jours le cadre budgétaire en 2018 sur l'ensemble des activités de l'antenne, c'est-à-dire l'équivalent d'un ETP.

Pour **la grille de l'été 2019**, l'organisation de l'antenne sera principalement calquée sur l'organisation de l'été 2018. Le dimensionnement exact est en cours de réflexion.

IMMOBILIER / MOYENS GENERAUX

Rapprochement immobilier avec France Bleu Armorique

L'arrivée de France Bleu Armorique (**environ 30 salariés**) est en cours de négociation, et rien n'est encore acté.

Si le projet aboutit, il fera l'objet d'**une information / consultation auprès du CSE Réseau**.

Station de Lorient

La recherche de nouveaux locaux est en cours, et doit **aboutir avant la fin 2019**. Toutes les conditions devraient être réunies pour accueillir **une deuxième équipe d'actu** constituée par **redéploiement de postes depuis Rennes**.

La direction semble avoir le choix des candidats. Un **profil de JRI-monteur** a été évoqué. La direction confirme qu'elle est tributaire des négociations sur l'évolution des métiers.

Le principe de 2 équipes par BIP devra **éviter les déplacements trop fréquents depuis Rennes**.

Pour mémoire, les BIP de Bretagne accueillent :

Quimper : deux rédactrices, un JRI, un bi-qualifié

Saint-Brieuc : 4 bi-qualifiés

Lorient : 1 JRI, 1 rédacteur, 1 rédacteur Web à temps partiel

Vidéo-surveillance

8 caméras de surveillance sont déployées à l'intérieur de la station de Rennes (entrées/sorties du bâtiment) et 12 à l'extérieur. Des panneaux précisant la présence de vidéo-surveillance sur le site vont être installés prochainement.

ORGANISATION ET PLANIFICATION

Rédaction :

Sécurité des équipes en tournage

Des **agents de sécurité** ont été déployés sur certains tournages d'actu considérés à risque, sur 4 samedis différents. Des **équipements de protection** sont à disposition du personnel qui le souhaite.

Si un salarié souhaite **s'équiper à titre individuel** (casque ou autre), la direction s'engage à lui rembourser son achat. Des brassards individuels, fournis par la Commission de la carte de presse, seront distribués aux journalistes.

La direction rappelle que tous les salariés peuvent exercer leur **droit de retrait** en cas de danger grave et imminent. Elle annonce que France Télévisions s'associera à tout **dépôt de plainte** en cas d'agression.

La **formation « technique de défense et de protection en reportage »** sera proposée à 12 personnes (tout public en situation de reportage, journalistes et techniciens) au premier trimestre 2019.

Les tournages à risque ne se limitent pas seulement aux « gilets jaunes » mais également aux manifestations étudiantes, lycéennes et autres. Les syndicats rappellent qu'il serait plus judicieux que cette formation soit plus largement dispensée.

Concernant la planification de la fin de l'année 2018, la direction admet que les planifications des équipes en décalé les soirs de fêtes de fin d'année doivent être plus largement anticipées pour ne pas mettre en difficulté les salariés et l'organisation du service. La mise en place ponctuelle d'une équipe en astreinte n'est pas envisagée.

LA FABRIQUE

La responsable des activités de fabrication précise le périmètre de son poste : elle a en charge le personnel de post-production et le personnel « mixte » post-production et tournage.

Elle aiguillera les autres salariés vers **les interlocuteurs pertinents de la Fabrique**. Les *éclairios* de Rennes sont rattachés à Paris.

La prise en charge des camions poids-lourds sur le site de Rennes sera organisée par le chargé de production qui en aura l'usage.

La formation Concur pour la Fabrique doit être calée prochainement.

Les formations Media Composer pour les monteuses et les vidéos doivent être mises en place cette année. Pas de date pour l'instant.

A noter que le périmètre réduit de la responsable des activités de fabrication n'a pas permis une discussion constructive autour des problématiques des salariés de la Fabrique encore rattachés à Rennes et que **de nombreuses questions sont restées sans réponse**.

RESSOURCES HUMAINES / FINANCES

Déploiement Imedias 2 à Brest

Les élus du CHSCT avaient demandé l'intervention de l'ARACT (Agence Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail) concernant le déploiement d'Imedias 2 à Brest. Après avoir rencontré la direction et des représentants du personnel, l'ARACT précisera ses intentions auprès des élus dans les jours à venir.

Rattrapage 10% Congés Payés

Les paramètres rentrant dans le calcul de ce rattrapage sont nombreux. C'est principalement la différence de salaire entre l'année où l'on génère ses congés annuels et l'année suivante (où ils sont posés) qui génère un rattrapage. Une **communication de la direction** est en cours de rédaction pour renseigner les salariés sur ces questions. La direction rappelle qu'**aucun trop-perçu éventuel ne sera réclamé** par l'entreprise.

Les anciens salariés sortis de l'entreprise qui souhaitent bénéficier de ce rappel de congés payés doivent se rapprocher de leurs anciens services RH.

CDD réguliers : rappel des règles

La direction se refuse à communiquer une liste de CDD « réguliers ». Ils ont normalement reçus **un courrier postal attestant de leur situation**. Chaque CDD doit donc vérifier par lui-même s'il est bien éligible à ce statut et interroger la RH.

Les CDD réguliers ne sont pas concernés par l'instauration de plafonds annuels pour les précaires de **80 jours de contrat à FTV pour les techniciens intermittents et 120 jours pour les CDD classiques**. Ce plafond est **calculé du 1^{er} janvier au 31 décembre** de l'année en cours.

Pour rappel, sont dits « réguliers »

1 : les intermittents, cachetiers et pigistes ayant effectué :

- 120 jours travaillés sur chacune des 3 années 2015 à 2017
- ou 500 jours travaillés sur la période 2013/2017 en ayant travaillé au cours du second semestre 2017
- Sont également dits « réguliers » tous les collaborateurs pouvant attester de plus de 1000 jours payés par FTV au 1^{er} septembre 2018 et ayant travaillé avec FTV au cours du 1^{er} semestre 2018

2 : C'est aussi le cas des CDD de droit commun ayant effectué :

- 210 jours payés sur chacune des 3 années 2015 à 2017
- ou encore ayant cumulé 900 jours payés sur la période 2013/2017, en ayant travaillé au cours du second trimestre 2017.

Les périodes de congé maternité et de maladie longue durée sont exclues de ce calcul.
Des cas limites peuvent donner lieu à discussion.

Les CDD considérant qu'ils doivent bénéficier de ce statut et n'ayant pas reçu de courrier à ce propos doivent **se rapprocher du service RH.**

Concur

La mise en place de Concur a entraîné **une surcharge importante de travail dans tous les services y compris au service financier.** Il est demandé de bien renseigner les **numéros de dossier sur les enveloppes** de justificatifs de frais pour faciliter leur travail et accélérer le traitement des dossiers. **Il n'est pas prévu d'abandonner les justificatifs papiers.**

A l'antenne, l'accompagnement sur l'utilisation de l'application sur smartphone ou du logiciel sur l'ordinateur de son bureau, est assuré par Anne Fourrage et par Anne Arvor.

A la Fabrique, la gestion des frais est encore intégralement assurée par le personnel administratif et entraîne donc également une importante surcharge de travail. Les formations prévues auprès des salariés ne sont pas encore planifiées et le déploiement de Concur ne peut pas encore se faire.

Formations

Le plan de formation s'appelle maintenant : **plan d'adaptation et de développement des compétences.**

Les formations obligatoires de type SST et Habilitation Electrique sont maintenant prises en charge par l'Antenne régionale, rognant d'autant le budget alloué en local à l'ensemble des formations.

Une formation généraliste « Caravane Numérique » (Mieux Contribuer aux Contenus Numériques) va être proposée à un public élargie (ex. équipes de communication, programmes).

Une formation de 12 jours « **Assistance/Gestionnaire à l'ère du numérique** » est prévue, in fine, **pour l'ensemble des assistantes du site.** Elle doit permettre de mieux appréhender les évolutions de leur métier.

Formation Mojo

Des formations MOJO de 3 jours sont prévues. Elles concernent à priori **rédacteurs et JRI**, mais peuvent également cibler d'autres métiers. Le formateur est en cours de sélection en interne (FOR).

À l'avenir, la direction Bretagne ne s'interdit pas de diffuser des produits Mojo (Mobile Journaliste) dans le journal régional, si la qualité est au rendez-vous et sous réserve de **validation éditoriale.**

Pour l'heure, il est clair que la **seule la chaine Nouvelle Aquitaine (NoA) bénéficie d'un accord d'expérimentation.** Un avenant permet l'utilisation à l'antenne linéaire des unités de tournage comprenant un smartphone, uniquement à France 3 Nouvelle Aquitaine. **Il faudra attendre la fin de l'été (6 mois)** que l'avenant prenne fin en même temps que l'expérimentation **pour tirer un bilan.**

C'est alors seulement, qu'une utilisation des produits Mojo dans les journaux régionaux pourra revenir à l'ordre du jour ou alors, une expérimentation devra être négociée en Bretagne.

Concernant **les formations en e-learning** demandées par la direction, il est rappelé aux salariés, y compris CDD, qu'ils doivent spécifiquement être **planifiés sur leur temps de travail** pour les suivre. C'est le cas par exemple de la formation Imedias Mix pour les chefs OPS.

Situation de l'emploi

Les représentants de proximité seront informés sur les postes mis en consultation sur le site Bretagne (hors Direction). **La liste des candidats leur sera transmise pour avis, 8 jours avant la tenue du COCA correspondant.**

- Un poste de journaliste bilingue sera bientôt mis en consultation.
- Un poste vacant de journaliste à la rédaction doit être comblé par la mobilité d'une salariée en attente de validation de sa formation de journaliste. Le cas échéant, son poste actuel de chargée d'édition numérique sera mis en consultation à la suite de cette mobilité.
- Enfin, 5 CDD en contrats longs sont prévus pour pallier à des absences de longues durées de journalistes à Rennes et à Brest.

Santé au travail

Le COPIL devant conduire à l'élaboration d'un **plan de prévention des risques psycho-sociaux** sur l'antenne Bretagne s'est réuni une première fois pour suivre une formation.

Ses travaux doivent se poursuivre sur tout le premier semestre 2019.

Prochaine réunion des Représentants de Proximité, le **jeudi 7 février**.

N'hésitez pas à nous contacter,

Marc-André Mouchère, Gaïd Lemoine et Catherine Carlier.